



Différents avec le promoteur

Par LAURA

Bonjour,

je suis en difficulté car je dois bientôt acquérir une maison achetée sur plan. La construction s'achève et je dois récupérer les clés de la maison. Cependant je me rends compte grâce au métreur qui est venu pour les plans de la cuisine que la fenêtre installée dans la cuisine a une allège (hauteur entre le bas de la fenêtre et le sol) de 87 cm du sol.

Elle ne permet pas la mise en place d'un plan de travail à 90 cm du sol. D'autre part le promoteur m'avait au préalable demandé ou je voulais les arrivées d'eau. Je lui avais donc transmis les plans réfléchis avec un cuisiniste (plan avec cote et hauteur) demandant à ce que l'évier soit sous la fenêtre.

Le promoteur ne m'a du tout alerté à ce moment d'un problème avec la hauteur de la fenêtre.

Je ne connaissais pas la hauteur de la fenêtres qui n'est précisée sur aucun document.

Je me retrouve aujourd'hui à devoir acheter un mitigeur escamotable pour mon évier (sinon la fenêtre ne s'ouvre pas, même avec un mitigeur rabattable) et avec un plan de travail à 86 cm du sol?. Ce qui n'est vraiment pas le top en risque TSM (trouble musculosquelettique)

Le promoteur ne veut rien entendre, et refuse même l'indemnisation de la différence entre un mitigeur classique et le mitigeur escamotable induit par les contraintes architecturales non connues avant la visite de pré-livraison.

Je ne sais pas quel sont mes droits et comment les faire valoir